

Conseil municipal

Du 13 novembre 2025 à 20h30

Sont présent(e)s : Nicole CIAMOUS, Christian MOREL, Annie LAMBOTTE, Aurélie DURAND, Richard BOUCHACRA, Isabelle CHOUQUET et Pierre-Jean EYMAR DAUPHIN.

Sont excusé(e)s : Éric BERDIEL (donne procuration à Nicole Ciamous), Richard LONG (donne procuration à Christian Morel), Jacqueline BUCHER (donne procuration à Annie Lambotte)

Secrétaire de séance : Marion NICOLETTI

Ordre du jour :

- 1) Validation du compte rendu du Conseil municipal du 11 Septembre 2025
- 2) Validation de l'appel d'offres de la mise en conformité de l'assainissement
- 3) Passage de la FCTVA à TVA
- 4) Emploi d'un personnel pour le remplacement de Marion NICOLETTI
- 5) Plan de financement modificatif de la Route de Grand Bois
- 6) Questions diverses

1. Validation du compte rendu du Conseil municipal du 11 Septembre 2025

Après rappel des délibérations prises lors du conseil municipal du 11 septembre, le procès-verbal est validé à l'unanimité des membres présents.

POUR : 6 + 1 ABSTENTION : CONTRE :

2. Validation du résultat de l'appel d'offre « Mise aux normes de l'assainissement des hameaux de POLIGNY : le chef-lieu, les Forestons, les Basses barraques ».

Monsieur le Maire ou Mme la 1^{ère} adjointe rappelle que la commune de POLIGNY possède à ce jour 5 réseaux d'assainissement collectif indépendants pour les différents hameaux qui la compose : les réseaux Chef-Lieu Est, Chef-Lieu Ouest, Villeneuve, Les Forestons et Les Basses Barraques. Sur ces cinq réseaux de collecte, seuls les effluents collectés sur le réseau de Villeneuve sont épurés par une station de traitement des eaux usées (STEU), les 4 autres réseaux rejetant les eaux usées directement au milieu naturel sans prétraitement ni traitement préalable.

Pour remédier à cette situation, la commune de Poligny a décidé en 2020 de réaliser un nouveau Schéma Directeur d'Assainissement et un appel d'offre a permis de retenir CHLEAUE SICI SAS.

Le rapport d'étude a été rendu par CHLEAUE le 21/01/2022.

Dans la continuité un dépôt d'appel d'offre a été lancé le 6 janvier 2023 pour rechercher un bureau d'étude afin d'aider la commune à réaliser la mise aux normes de l'assainissement communal.

A l'issue de la commission d'appel d'offres du 8 mai 2023 et l'analyse des offres par IT 05, la « **SARL AMÉNAGEMENT DES ESPACES DE VIES (BE AEV)** » a été retenue.

Pour la réalisation des travaux, un nouvel appel d'offre a ensuite été déposé par la mairie le 29 juillet 2025 ; la date de fin de dépôt des dossiers a été fixée au 26 septembre 2025.

Cet appel d'offres comprenait 2 lots :

La Commune a décidé de créer **dans le Lot 1** des stations d'épuration sur trois sites :

- une station d'épuration aux Basses Barraques type filtre coco pour 26 équivalents/habitants (tranche ferme) : **Montant estimé des travaux : 99 000 € HT.**
- une station d'épuration et réseaux Les Forestons type filtres plantés de roseaux pour 75 équivalents/habitants (tranche ferme) : **Montant estimé des travaux : 196 000 € HT.**
- une station d'épuration Le Chef-Lieu type filtres plantés de roseaux pour 196 équivalents/habitants (tranche optionnelle 1) : **Montant estimé des travaux : 350 000 € HT**

Le Lot 2 porte sur :

- la création de réseaux eaux usées de transfert et collecte Station d'épuration et réseaux aux Forestons (tranche ferme)
- la création d'un réseau d'alimentation en eau potable de la station des Forestons (tranche ferme)
- la création d'une piste jusqu'à la station d'épuration et réseaux Les Forestons (tranche ferme).

Montant estimé des travaux : 126 900 € HT

- la création de réseaux eaux usées de transfert et collecte Station d'épuration et réseaux Le Chef-lieu (tranche optionnelle 1)
- la création d'un réseau d'alimentation en eau potable de la station d'épuration Le Chef-Lieu (tranche optionnelle 1)

Montant estimé des travaux : 62 000 € HT

- la mise en séparatif des réseaux unitaires du Chef-lieu (tranche optionnelle 2).

Montant estimé des travaux : 797 300 € HT

Le délai de validité des offres était fixé à 90 jours.

Nombre de plis reçus dans les délais :

- 2 pour le Lot 1.

Le pli de la société SAS ABRACHY comporte 2 offres (base + variante). Le nombre d'offres est de 3 au total.

- 1 pour le Lot 2

Lot concerné	Nom et adresse candidat
1	SAS ABRACHY M. Stéphane ABRACHY 9, Avenue de Provence - 05130 TALLARD Mail : stephane.abrachy@orange.fr Tél. : 06 60 08 51 53 N° SIRET : 318 446 259 00034
1	SAS ISTEEP (mandataire du groupement ISTEEP/POLDER) M. Fabien JEANJEAN 45, rue Frédéric Joliot Curie Hôtel Technologique CS 10002 Technopôle de Château-Gombert Mail : info@istEEP.fr Tel. : 04 91 11 87 66 N° SIRET : 522 801 505 00010
2	FESTA SAS (mandataire du groupement FESTA SAS/SAS SATP) Jean-Christophe ESMIEU 1, rue des Fonges 05500 Saint-Bonnet en Champsaur Mail : contact@festasas.fr Tél : 04 92 50 55 66 SIRET : 385 850 300 00018

Les trois plis reçus ont été jugés admissibles à concourir pour cette affaire.

Résultat de l'appel d'offre :

La sélection des candidatures et le jugement des offres ont été effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

La pluralité des critères non-discriminatoires de jugement des offres a été la suivante :

- 1 - Prix des prestations - 40 %
- 2 - Valeur technique - 50 %
- 3 - Délais - 5 %
- 4 – Insertion sociale - 5 %

La synthèse de l'analyse et le classement obtenu à l'issue de l'analyse des dossiers des divers candidats est le suivant :

CRITÈRES	LOT 1		
	ABRACHY BASE	ABRACHY VA-RIANTE	ISTEEP/POLDER
NOTE TECHNIQUES / 50	42,5	48	41
NOTE DÉLAIS / 5	4,44	4,44	3,85
NOTE INSERTION / 5	5	5	5
NOTE CRITÈRE PRIX / 40	32,64	40	33,71
TOTAL	84,58	97,44	83,56
Classement	2	1	3

LOT 2

CRITÈRES	FESTA SAS
NOTE TECHNIQUES / 50	49
NOTE DÉLAIS / 5	5
NOTE INSERTION / 5	4,50
NOTE CRITÈRE PRIX / 40	40
TOTAL	98,5
Classement	1

A la lecture de l'analyse des offres réalisée par le bureau d'étude AEV la commission d'appel d'offres du 13 Novembre 2025 a retenu

- **Pour le Lot 1 :**

Tranche ferme : la proposition de la variante de la société SAS ABRACHY VARIANTE pour un montant de **243 995 € HT** ;

Tranche optionnelle 1 : la proposition de la variante de la société SAS ABRACHY VARIANTE pour un montant de **246 005 € HT** ;

Montant total : 490 000 € HT

Note totale de 97,41 / 100.

- **Pour le Lot 2 :**

Tranche ferme : la proposition de FESTA SAS pour un montant de **127 492 € HT** ;

Tranche optionnelle 1 : la proposition de FESTA SAS pour un montant de **59 109 € HT** ;

Tranche optionnelle 2 : la proposition de FESTA SAS pour un montant de **912 632 € HT** ;

Montant total : 1 099 233 € HT

Note totale de 98,5 / 100.

Monsieur le Maire ou Mme la 1ère adjointe propose donc de retenir pour l'appel d'offre les prestataires retenus par la commission d'appel d'offres.

Débat :

Après en avoir Délibéré le Conseil Municipal décide :

- d'adopter la proposition du Maire et le choix de la Commission d'Appel d'Offres et ainsi de retenir :

- ▶ **Pour le lot 1 :**

Tranche ferme : la proposition de la variante de la société SAS ABRACHY VARIANTE pour un montant de **243 995 € HT** ;

Tranche optionnelle 1 : la proposition de la variante de la société SAS ABRACHY VARIANTE pour un montant de **246 005 € HT** ;

Montant total : 490 000 € HT

► **Pour le lot 2 :**

Tranche ferme : la proposition de FESTA SAS pour un montant de **127 492 € HT** ;

Tranche optionnelle 1 : la proposition de FESTA SAS pour un montant de **59 109 € HT** ;

Tranche optionnelle 2 : la proposition de FESTA SAS pour un montant de **912 632 € HT** ;

Montant total : 1 099 233 € HT

- d'autoriser le Maire à signer les pièces du Marché avec les Entreprises désignées, et toutes pièces qui s'y rapportent.

POUR : 7 + 3 ABSTENTION : CONTRE :

3. Passage de la FCTVA à TVA : Vote reporté lors du prochain conseil municipal

POUR : ABSTENTION : CONTRE :

4. Emploi d'un personnel pour le remplacement Marion NICOLETTI

Monsieur le Maire ou Mme la 1ère adjointe informe les membres du conseil municipal que la secrétaire de mairie attend un heureux évènement pour le début de l'année 2026 et qu'en conséquence il convient de prévoir son remplacement pour 4 mois à compter des prochaines vacances de NOEL (du 22/12/2025). Son retour est prévu le 14/04/2026.

Afin de palier à cette absence, Monsieur le Maire ou Mme la 1ère adjointe propose d'embaucher pour la période concernée Mme Christine BRUNEAU qui a déjà effectué un remplacement à ce même poste en fin d'année 2024. Compte tenu de son activité principale, secrétaire de mairie à CHAILLOL, il est proposé d'embaucher Mme BRUNEAU 10 heures par semaine pour permettre le traitement des principaux dossiers communaux. Mme BRUNEAU a aussi l'énorme avantage de maîtriser les applications et logiciels utilisés par la commune.

En vue de ce remplacement, une délibération doit être prise pour recruter Mme BRUNEAU dix heures par semaine pour une période d'environ 4 mois.

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-13 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire ou de Mme la 1ère Adjointe et après en avoir délibéré ;

DECIDE

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel dans les conditions fixées par l'article L.332-13 du code précité pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

- **de prévoir** à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

POUR : 7 + 3 ABSTENTION : CONTRE :

5. Plan de financement modificatif de la route de grand bois

Monsieur le Maire ou Mme la 1ère adjointe rappelle aux membres de l'assemblée que lors du conseil municipal du 27 mars 2025 le projet relatif à la réfection de la route de grand bois ainsi que son plan de financement ont été validés par délibération n° 2525. Le plan de financement suivant avait été validé.

Plan de financement			
	Pourcentage du montant total HT	Montant en euros	
FEADER REGION	40 %	21 837,00	HT
ETAT	20 %	10 919,00	
DEPARTEMENT	20 %	10 919,00	
AUTOFINANCEMENT	20 %	10 919,00	HT
	TOTAL HT	54 594,00	HT
	TVA	10 919,00	
	TOTAL TTC	65 513,00	TTC

Lors de l'étude de ce dossier en cours par le service instructeur « FEADER Service Forêt Natura 2000 » à DIGNE-LES-BAINS, il a été précisé à la commune qu'un financement multiple ne pouvait être retenu pour ce projet et qu'en conséquence les subventions octroyées par l'ETAT et le DEPARTEMENT ne pouvaient pas être acceptées si la commune voulait bénéficier de la subvention FEADER.

Avant d'engager les démarches pour ne plus accepter les subventions de l'ETAT et du DEPARTEMENT déjà obtenus mais surtout afin de s'assurer de la réelle possibilité pour la commune d'obtenir une subvention à hauteur de 80 % comme cela est possible, Monsieur le Maire a interrogé le service instructeur lequel lui a précisé : « *Le projet est éligible au 80% car le projet s'inscrit dans un document de planification comprenant un volet relatif à l'identification de zone à enjeu pour la mobilisation du bois et est ouvert au public gratuitement et contribue au caractère multifonctionnel des forêts.* »

En conséquence, au vu de ces éléments le plan de financement doit être modifié comme suit :

Plan de financement			
	Pourcentage du montant total HT	Montant en euros	
FEADER (REGION)	80 %	46 075,30	HT
AUTOFINANCEMENT	20 %	11 518,83	HT
	TOTAL HT	57 594,13	HT
	TVA	11 518,83	
	TOTAL TTC	69 112,96	TTC

Monsieur le Maire ou Mme la 1ère adjointe propose donc aux membres de l'assemblée de retenir ce plan de financement modificatif.

Débat :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve l'exposé de Monsieur le Maire ou de Mme la 1ère adjointe,
- approuve le plan de financement modificatif présenté,
- décide de solliciter les subventions auprès de l'Europe (FEADER / REGION),
- décide de réaliser ces travaux si les subventions sont obtenues,
- charge Monsieur le Maire du suivi du dossier et de signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

POUR : 7 + 3 ABSTENTION : CONTRE :

5. Convention archivage CDG05 : Vote reporté lors du prochain conseil municipal

5. Questions diverses :

a) Ouverture ponctuelle de la déchetterie de Poligny :

Madame la première adjointe informe les membres du Conseil que des habitants de la Commune demandent la réouverture de la déchetterie de Poligny.

Afin d'éviter tout débordement et de respecter les lieux, il est décidé que la déchetterie ouvrira de manière ponctuelle quelques jours dans l'année. Une permanence sera mise en place, tenue par un membre du Conseil Municipal.

Cette information sera communiquée via Panneau Pocket et sur le panneau d'affichage devant la mairie.

b) Participation au spectacle de fin d'année organisé pour l'école par le Comité des Fêtes :

Madame la première adjointe informe les membres du Conseil que M. Isnard président du comité des fêtes de Poligny, sollicite l'aide de la commune afin d'organiser un spectacle de fin d'année pour les écoliers de Poligny le dimanche 7 décembre 2025. Après échanges, le conseil municipal, décide d'offrir le gouter aux écoliers.

c) Camion de pizza :

Madame la première adjointe informe les membres du Conseil qu'un propriétaire de camion de pizza sollicite la commune, afin de poser son foodtruck, un soir par semaine à Poligny.

Ayant peu d'information, le Conseil décide de reporter la décision au prochain conseil municipal, et de demander plus de renseignements à l'entrepreneur.

d) Installation d'un portique de jeux à l'école :

Madame la première adjointe informe les membres du Conseil qu'un portique de jeux pourrait être installé dans l'espace en herbe dédié aux enfants contre l'école.

La proposition a été validée par la directrice de l'école, et doit faire l'objet d'une décision par M. le Maire.

A 22h15, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

N.CIAMOUS

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp is light blue and contains a central emblem with a figure and some text, though it is not clearly legible. The signature is a stylized, cursive 'N' followed by a long horizontal stroke that curves upwards at the end.